

COMMUNE DE BLESSAC

Compte rendu du conseil municipal du lundi 29 juin 2015

Etaient présents : Mmes ARTETA, FINCK-TEHERY, LABOURIER, PENAUD, PEREZ, RIOUBLANC, VADIC ainsi que MM BERNARD, CUISSET, DUMONTANT, DURANT, MAGNAT, RIBOULET

Excusés : MM CHEZEAUD, SERRE

Secrétaire de séance : Mme PENAUD

ORDRE DU JOUR

1- Création d'un service au sein de la CDC Creuse Grand Sud, chargé d'instruire les actes d'application du droit des sols

M Le Maire informe le Conseil Municipal que les ADS des communes ayant un POS ne seront plus instruites à partir du 01 juillet 2015 par la DDT. C'est la CDC qui va prendre le relais. Le budget alloué pour ce nouveau service a été soumis au conseil communautaire et il sera à répartir entre 12 communes. Blessac aura un % (en fonction de la population) à reverser à la CDC ce qui va représenter environ 5600 € par an pour l'instruction des ADS. La CDC va recruter deux personnes pour s'occuper de cette tâche.

Vote à l'unanimité : 13 pour

2- Occupation du domaine public France Télécom

La redevance pour l'occupation du domaine public France Télécom s'élève à la somme de 1581 €.

Vote à l'unanimité : 13 pour

3- Répartition du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal)

M le Maire explique que ce fonds était plus important cette année mais qu'il restera le même que l'an passé (9542 €); le surplus ira à la CDC afin de pallier aux différentes charges transférées à la CDC.

Vote à l'unanimité : 13 pour

4- Subvention FDAEC 2015 (Fonds Départemental d'Aides aux Equipements Communaux)

M Le Maire rappelle que cette subvention est de 80 000€ par an à répartir sur 21 communes. Son attribution est en fonction du nombre d'habitants, de la voirie et de l'indice d'effort fiscal. Pour Blessac, elle sera de 2029.25 € et servira à la réfection des allées du cimetière.

M Le Maire rappelle également que les amendes de police du département sont reversées selon un % aux communes et qu'elles doivent servir à financer des travaux spécifiques comme la sécurité routière soit 406.42 €.

Vote à l'unanimité : 13 pour

5- Recouvrement de la redevance d'assainissement par la SAUR

M Le Maire informe le Conseil que le nouveau gestionnaire du recouvrement de la redevance de l'assainissement sera confié à La Saur à compter du 01 janvier 2015.

Vote à l'unanimité : 13 pour

6- Virement de crédit pour une épareuse

M Le Maire a proposé d'acheter une épareuse afin de réduire les coûts annuels pour l'emploi d'une personne extérieure qui revenait actuellement à environ 7000 € par an. Le montant de l'investissement serait de 16 500 € environ et serait financée par un virement de crédit.

Vote à l'unanimité : 13 pour

7- Achat de 2 parcelles par la commune

Le conseil municipal décide d'acheter 2 parcelles à M Coubret Michel situées chemin de La Faurie pour la somme 1318.00 € afin de permettre l'élargissement de cette route.

8- Questions diverses

M Le Maire informe le Conseil que la demande d'EVS pour la rentrée de septembre est en cours et qu'il doit rencontrer l'inspectrice académique pour en discuter. Mme Labourier propose qu'en cas de refus on puisse se diriger soit vers la DASEN pour mise à disposition d'un remplaçant pour aider l'enseignante les matins ou prévoir l'embauche d'une personne par le biais de Clé de Contact.

M Le Maire informe le Conseil qu'il va être mis en place un service de transport à domicile financé par la CDC avec faible participation des intéressés.